



## Catégorie : Provisoire

Applicable aux chantiers de tous genres, forains, etc., pour des raccordements ne dépassant pas 12 mois.

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EICOM (Commission fédérale de l'électricité).

Tarif de l'énergie électrique - hors TVA applicable (7.7%)		
	Abonnement CHF/mois (HT)	Tarif ct/kWh (HT)
<b>Simple tarif</b>	<b>0.00</b>	<b>9.15</b>

Les Services industriels garantissent l'origine de la production électrique et fournissent une électricité d'origine 100% certifiée. Tous les montants indiqués se réfèrent à « L'énergie de référence, garantie 100% renouvelable », Vision classique.

Par rapport à cette référence, les différences tarifaires présentées dans le tableau ci-dessous s'appliquent selon le choix des clients, en fonction de la qualité d'énergie désirée.

<b>Vision classique, 100% renouvelable</b> Energie hydraulique suisse et européenne additionnée d'une part de nouvelles énergies renouvelables.	Tarif standard
<b>Vision durable, 100% suisse et 100% écologique</b> Energie hydraulique suisse additionnée de minimum 5% d'énergie photovoltaïque nyonnaise, labellisées Naturemade star.	+4 ct/kWh
<b>Vision mixte, 100% suisse</b> Energie hydraulique suisse additionnée de minimum 1% d'énergie photovoltaïque suisse.	+1 ct/kWh
Vision basique – Energie hydraulique européenne	-0.3 ct/kWh

Applicable dès le 1er janvier 2022.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2021.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site [www.sinyon.ch](http://www.sinyon.ch)